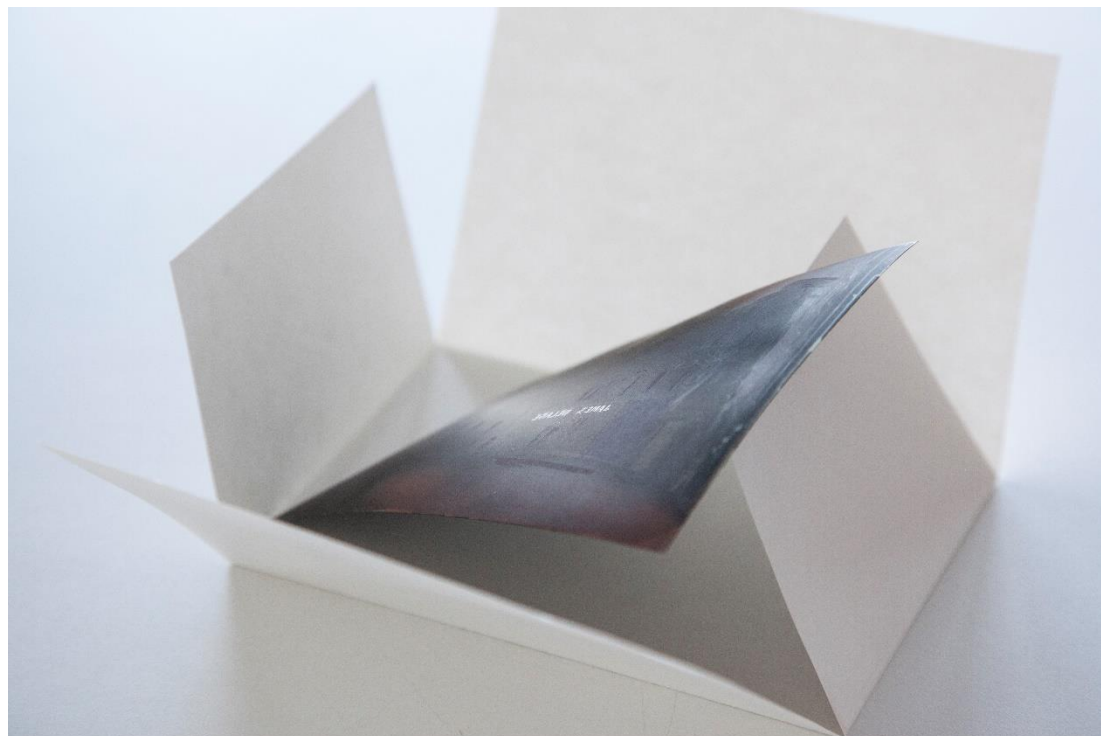


# Projet scientifique et culturel 2023-2026 Orientations



# Préambule

Chaque Département, au travers de ses Archives départementales, est dépositaire de l'histoire de son territoire. Ce patrimoine, unique et précieux, source de connaissance quasi-inépuisable et marqueur fort de démocratie, représente en Charente 17 kilomètres de documents du Moyen Âge (12<sup>e</sup> siècle) à nos jours. La conservation et la transmission de cet ensemble aux générations présentes comme futures constituent la finalité principale des Archives départementales.

La notion de conservation perpétuelle et le volume des fonds inscrivent *de facto* la plupart des missions des Archives départementales dans le temps long. L'institution elle-même, créée en 1796, peut se targuer d'une honorable longévité. Mais ce rapport spécifique au temps ne doit cependant pas absoudre les Archives départementales de veiller aux enjeux sociétaux présents, futurs témoins du passé, ni laisser croire que le métier d'archiviste s'est figé dans un lointain 19<sup>e</sup> siècle.

En 2017, le premier projet scientifique et culturel (PSC) des Archives départementales de la Charente avait pour objectif d'afficher les priorités de la nouvelle direction. Des bases neuves ont été posées :

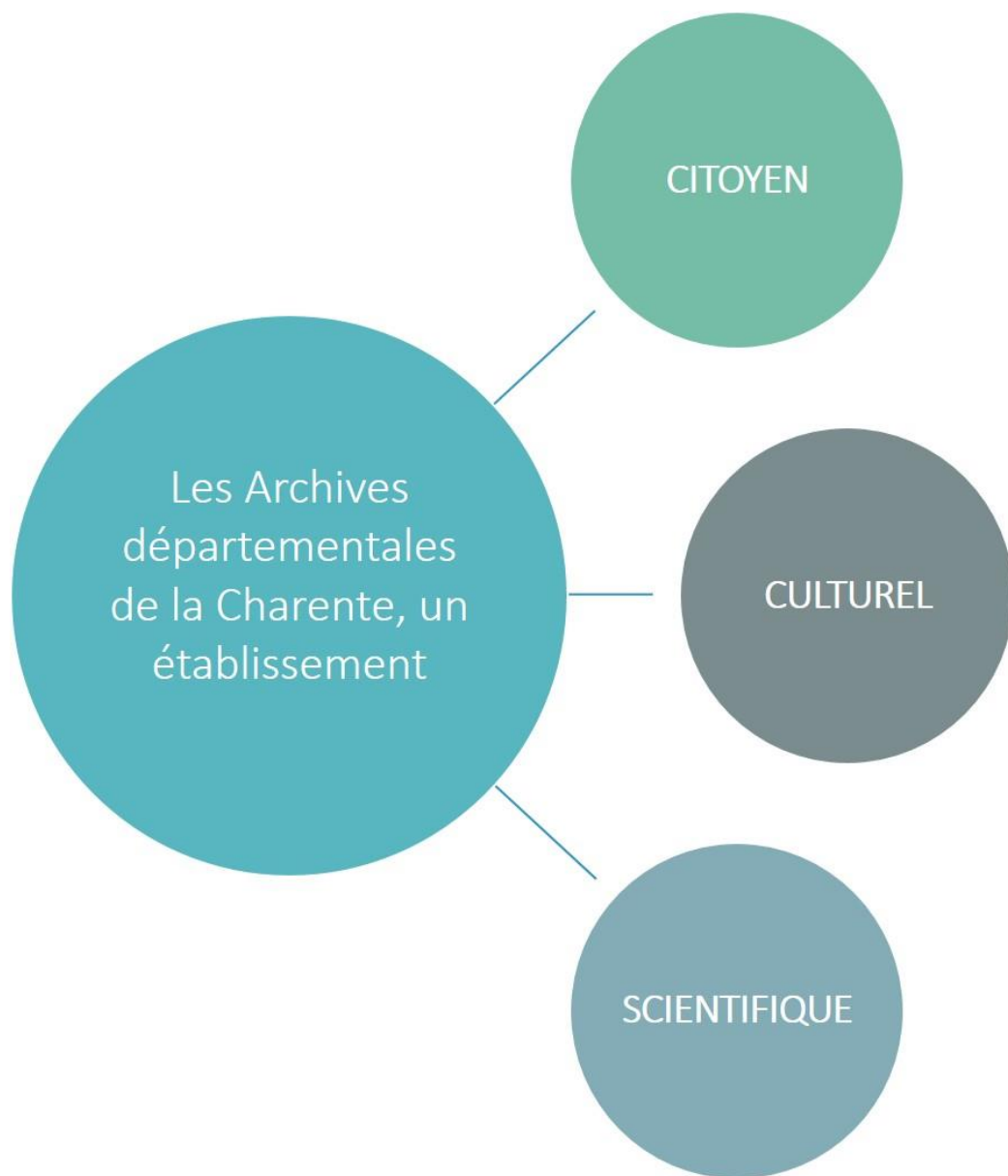
- revalorisation de la notion de « chaîne de traitement archivistique » et rééquilibrage de ses quatre grandes composantes (collecte, classement, conservation, communication) ;
- définition de politiques, priorisant et programmant les actions ;
- mise en place d'outils et de pratiques partagés au sein de l'équipe ;
- développement de l'ouverture aux publics, en misant notamment sur l'émotion comme langue propice au partage.

Fortes de ces principes et d'une professionnalisation accrue, les Archives départementales doivent désormais penser leur développement et leur vocation à long terme. Le service au public s'est considérablement transformé sous l'effet du numérique, de même que l'appropriation du savoir. L'accueil, l'accompagnement et l'anticipation des besoins des publics doivent faire l'objet d'une stratégie globale, physique et numérique, et se placer au cœur des actions menées par les Archives départementales. Les politiques patrimoniales doivent également répondre aux préoccupations sociétales du moment, comme l'égalité entre êtres humains, l'apprentissage de la citoyenneté ou la préservation des ressources naturelles.

Le second projet scientifique et culturel des Archives départementales propose donc de répondre à la triple question suivante :

- Quelle vocation affirmer ?
- Quel service rendre ?
- Quelle image véhiculer ?

Les Archives départementales, parce qu'elles permettent l'accès aux archives pour tous, sont un établissement résolument **citoyen** ; parce qu'elles promeuvent l'Histoire comme un objet de culture pour tous, elles sont aussi un établissement fièrement **culturel** ; et enfin parce qu'elles assument des missions d'expertise et de contrôle, intégrées dans un dynamique réseau professionnel, elles sont un établissement fondamentalement **scientifique**. Deux leviers sous-tendent la cohérence de ce discours : la complémentarité des compétences au sein du personnel et l'adéquation des bâtiments aux missions exercées par les Archives départementales.



#### Favoriser l'accès aux archives pour tous

- Dégager du temps pour le classement
- Assurer la complémentarité de l'accueil physique et numérique
- Œuvrer pour le lien direct archives-citoyen
- Placer la qualité au cœur des actions de la chaîne archivistique

Public-cible : grand public tout confondu

Objectif managérial : que chacun comprenne les fonds et sache s'y orienter

#### Promouvoir l'Histoire comme un objet de culture pour tous

- Faire preuve d'inclusion et de vulgarisation
- Quelles Histoires raconter à quel public ?
- Valoriser les sources complémentaires : témoignages, bibliothèque et objets
- S'ouvrir aux langues et cultures régionales

Public-cible : grand public tout confondu

Objectif managérial : que chacun se fasse l'ambassadeur des missions et activités des Archives départementales

#### Conforter les Archives départementales comme un établissement de référence

- Développer, consolider et véhiculer l'expertise des archivistes
- Adopter une démarche de laboratoire d'idées et de pratiques
- Croire en la force du réseau
- Faire des choix

Public-cible : professionnels de l'information et de la culture ; services producteurs

Objectif managérial : que chacun dispose d'un socle de compétences commun et partagé

## 1. Favoriser l'accès aux archives pour tous

La Révolution française consacre le principe d'accès aux archives de la Nation par tout citoyen en faisant la demande. Plus tard, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'archivistique fait de la communication au public un des rouages incontournables de la chaîne de traitement des archives. Aujourd'hui, la prise en compte des publics constitue l'une des finalités essentielles du métier d'archiviste. Mais il ne s'agit plus seulement de permettre l'accès aux personnes demandeuses ; il s'agit aussi de devancer les attentes, voire de susciter le désir du public.

### *1.1 Dégager du temps pour le classement*

Toute politique en direction des publics est conditionnée par le classement des fonds d'archives, qui doivent à cette opération d'être intelligibles et exploitables. C'est une tâche titanesque, tant par le volume des documents (17 kilomètres linéaires aux Archives départementales de la Charente) que par la complexité de certains fonds (certains reflétant toute l'inventivité de l'administration française ou de véritables épopées familiales). Classer nécessite donc des connaissances, de la place (pour pouvoir étudier les documents en les étalant) et... du temps. Beaucoup de temps. L'archiviste est un généraliste de l'Histoire et de l'information, qui se transforme à chaque classement en spécialiste. Il lui faut donc s'immerger pleinement dans sa matière pour en comprendre la structuration organique et la signification sous-jacente. L'information contenue dans les documents n'est rien sans le contexte de production. Les Archives départementales de la Charente accusent un retard préoccupant dans la connaissance et la mise à disposition de leurs fonds, que les années à venir doivent commencer à combler. Les agents chargés de classement sont également chargés de collecte. Trouver le temps, gérer les différentes priorités, mener à bien des classements de longue haleine constituent un véritable défi organisationnel.

Afin d'y répondre, pourront être mises en œuvre au titre de cette action les propositions suivantes :

- Définir des plages de service pour la collecte pour rééquilibrer le temps consacré au classement par les chargés de collecte-classement ;
- Augmenter la part des chantiers collectifs liés au classement ;
- Communiquer sur les classements en cours auprès du public, en intégrant cette tâche au processus de classement.

### *1.2 Assurer la complémentarité de l'accueil physique et numérique*

Tous les usagers, qu'ils soient internautes ou lecteurs sur site, doivent pouvoir prétendre aux mêmes services et à la même qualité d'accueil. L'évolution du site Internet des Archives départementales en portail a pour ambition d'augmenter sensiblement le niveau de service, en créant des outils de dialogue et des interfaces de médiation pour permettre aux publics d'accéder aux fonds de manière autonome. L'idée selon laquelle l'accompagnement des publics en ligne n'est pas possible ou que les personnes se déplaçant en salle de lecture méritent plus d'attention que les internautes doit être battue en brèche. Au cœur du dispositif d'accompagnement, qu'il soit physique ou numérique, on trouve d'abord l'archiviste dont le rôle est de comprendre la nature des recherches effectuées par les usagers et de les traduire, en répondant à la question suivante : existe-t-il des documents susceptibles de contenir l'information recherchée ? Si la réponse est oui, l'archiviste orientera les usagers vers les instruments de recherche, dont la vocation est d'offrir une description fiable et contextualisée des archives. Ce

faisant, ils fonctionnent comme des guides pour vérifier l'existence de l'information et éviter aux personnes de se perdre dans la masse des fonds d'archives.

Ce binôme humain-outil doit pouvoir officier en salle de lecture tout comme sur le portail en ligne.

Dans cette perspective, pourront être mises en œuvre au titre de cette action les propositions suivantes :

- Produire un guide utilisateur des archives ;
- Actualiser l'ancien état des fonds de 1983 ;
- Mettre en place une politique commune (physique et numérique) d'accueil et d'accompagnement des publics et assurer le management du hall et de la page d'accueil du portail ;
- Connaître notre public grâce aux statistiques et enquêtes ;
- Faire de la salle de lecture et du portail un terrain commun de rencontre entre les agents des Archives départementales et un creuset fertile d'observation et d'élaboration d'outils / de pratiques partagés.

### *1.3 Œuvrer pour le lien direct entre archives et citoyens*

Sous l'effet de plusieurs facteurs combinés<sup>1</sup>, les services d'archives sont confrontés à une augmentation structurelle des demandes de recherche par correspondance. Or, l'archiviste est un médiateur chargé d'orienter les demandeurs au sein des fonds, non de se substituer à eux pour mener leurs recherches. Par définition, les archives constituent des matériaux bruts, porteurs d'informations pouvant être exploitées aussi diversement qu'il existe de recherches. Et par définition, toute recherche est personnelle à l'individu qui la mène. Il est donc indispensable à cet individu de se confronter aux sources, afin de les interpréter et de vérifier si l'information qu'il cherche s'y trouve. Il se peut que les recherches ne soient pas toujours fructueuses, mais les archives offrent ce qu'on pourrait nommer une « capacité de rebond » : la recherche en archives actionne un premier fil, qui entraîne un autre et ainsi de suite. Dans ce contexte, permettre aux citoyens de s'emparer comme ils l'entendent des sources et d'y accéder en toute transparence, que ce soit en ligne, en salle de lecture ou dans le cadre d'un événement culturel, semble de nature à soutenir la vitalité intellectuelle et démocratique dans notre pays.

Au titre de cette action, pourront être mises en œuvre les propositions suivantes :

- Accorder des bourses universitaires de recherche ;
- Développer des actions collaboratives et participatives ;
- Décentraliser les actions culturelles sur le territoire ;
- Participer au mouvement d'ouverture des données publiques, en publiant des jeux de données ouverts et réutilisables ;
- Développer des dispositifs d'aide à la lecture et à la compréhension des sources ;
- Organiser et animer des rencontres (physiques ou virtuelles) entre usagers.

### *1.4 Placer la qualité au cœur des actions*

Aucune concession à la qualité du service rendu aux usagers des Archives départementales ne peut être faite. Le service rendu constituant l'aboutissement de la chaîne de traitement archivistique, la qualité doit donc innover chacune des grandes missions suivantes : la collecte, le classement, la conservation et la communication. Revendiquer la qualité n'est toutefois pas suffisant, il convient aussi de la définir. D'une manière précise, qui encourage l'amélioration continue des pratiques, mais aussi pragmatique,

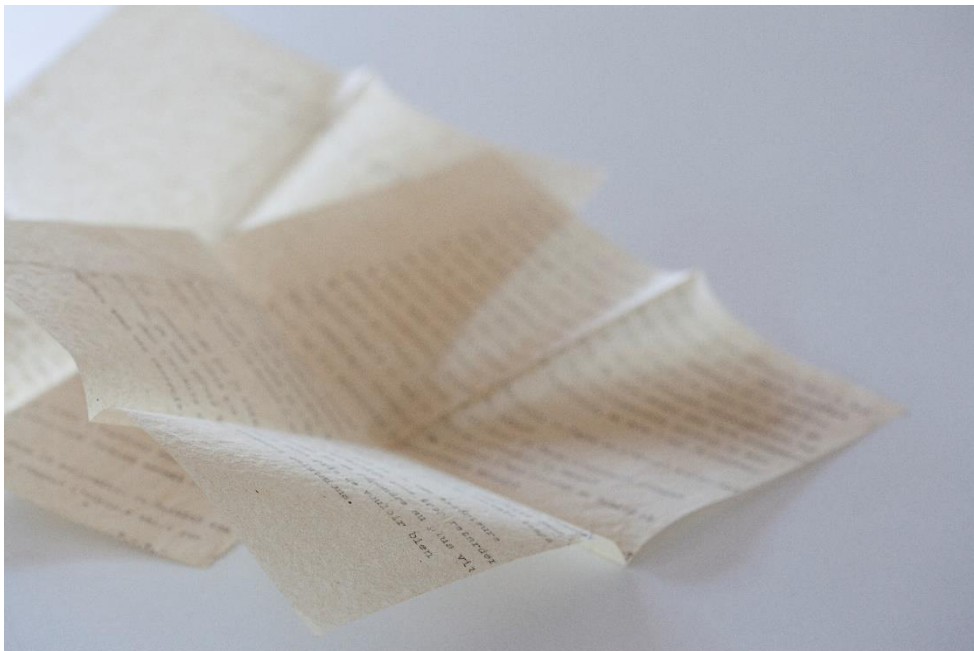
---

<sup>1</sup> On citera entre autres : le fort attrait des Français pour la généalogie, ayant conduit à une mise en ligne massive de documents d'archives numérisés et à une progressive désertion des salles de lecture ; la tendance générale à la dématérialisation des démarches administratives ; la diminution du recours aux sources primaires dans la recherche en sciences humaines etc.

qui puisse s'adapter à la masse des fonds d'archives traités, tout en tenant compte d'un écosystème de référentiels existants (RGPD, RGAA etc.).

Dans cet objectif, pourront être mises en œuvre au titre de cette action les propositions suivantes :

- Rédiger une charte qualité pour les relations des Archives départementales avec leurs publics ;
- Privilégier le mode projet, avec cadrage amont, objectifs et évaluation finale des actions ;
- Définir des exigences de qualité pour les missions suivantes : accompagnement des services producteurs, production d'instruments de recherche, numérisation, conservation préventive et curative, acquisitions pour la bibliothèque, délais de communicabilité, service éducatif.



## 2. Promouvoir l'Histoire comme objet de culture pour tous

Les documents d'archives constituent des traces tangibles : d'une décision, d'un mode de fonctionnement mais aussi et surtout d'une époque qui n'est plus. En nous reliant au passé, les archives permettent à l'Histoire collective et individuelle, nationale et locale, de s'écrire. Il est admis que l'Histoire constitue à la fois une science sociale et une passion française. Qu'il existe une Histoire scientifique, universitaire, mais aussi une Histoire érudite. Il paraît intéressant de transcender ces constats classiques pour développer tout simplement le goût du savoir et la curiosité intellectuelle chez l'ensemble de nos concitoyens et faire de la fréquentation d'un centre d'archives une pratique culturelle à la portée de tous.

### 2.1 Faire preuve d'inclusion et de vulgarisation

Les services d'archives sont encore trop souvent perçus comme des lieux fermés, secrets, s'adressant à une poignée d'individus privilégiés. Les documents d'archives eux-mêmes ne sont pas d'un accès aisé : ils supposent de maîtriser la lecture et des capacités connexes (capacité à se situer dans le temps, à déchiffrer des écritures manuscrites etc.). Ils recèlent pourtant quantité d'informations sur les hommes et femmes illustres ou anonymes dont se compose notre histoire collective. Pour un département, les Archives départementales constituent même le principal conservatoire de l'histoire locale. Ancrer cette histoire au cœur même de la vie des habitants du territoire, la valoriser dans toute sa représentativité, est un objectif atteignable uniquement si les archivistes se donnent les moyens de mener une politique inclusive (tout individu a sa place aux Archives et, réciproquement, les Archives s'adressent à chacun), sur le fondement d'une vulgarisation exigeante de l'histoire des institutions et du matériau archives. Pour répondre à cette ambition, pourront être mises en œuvre au titre de cette action les propositions suivantes :

- Réaliser des vidéos de vulgarisation des instruments de recherche ;
- S'engager pour la représentativité des cultures minoritaires ;
- Tester des outils pour développer la médiation et l'accessibilité ;
- Mener une politique d'éditions de sources ;
- Concevoir la bibliothèque comme un levier d'action culturelle et de fréquentation de la salle de lecture ;
- Promouvoir les missions du Conseil départemental, en valorisant les fonds d'archives produits par le Département et en recueillant le témoignage des anciens élus.

### 2.2 Quelles histoires raconter à quels publics ?

L'archiviste, patient défricheur du passé, est aussi un passeur d'histoires : ses travaux de classement ou ses recherches l'amènent en effet à prendre connaissance des multiples anecdotes et destins dont est tissée l'histoire de la Charente. Nombre de faits sont méconnus, voire inconnus du grand public. D'ailleurs, il y en a même trop et nul n'aurait la prétention de pouvoir les découvrir en une vie. Au-delà des faits, il y a aussi l'émotion que ressent l'archiviste au contact des documents, et qu'il aimerait partager avec le plus grand nombre. Fortes de ces richesses, les Archives départementales ont donc matière à raconter des histoires, à condition de créer une « ligne éditoriale » venant légitimer à la fois le positionnement de l'établissement et le contenu proposé.

A cet effet, pourront être mises en œuvre au titre de cette action les propositions suivantes :

- Poursuivre le développement d'un langage universel émotionnel, explorant toute la palette des émotions, notamment la joie ;

- Inviter des Charentais à partager avec le public une expérience de vie en lien avec l'actualité ou les fonds d'archives ;
- Créer des podcasts centrés sur la micro-histoire locale ;
- Mettre en ligne un cabinet de curiosités ;
- Eduquer à la complexité et à l'altérité.

### *2.3 Valoriser les sources complémentaires*

Les archives constituent des matériaux bruts, reflet du mode de fonctionnement de l'institution ou de la personne qui les a produites. Elles possèdent donc une valeur intrinsèquement organique, enrichie ensuite par le contexte de production, le type d'informations véhiculées etc. Et puis, il existe d'autres sources permettant de confronter, compléter, appuyer ou contredire les archives. C'est le cas des ouvrages de la bibliothèque des Archives départementales : issue de la collection de publications administratives de la préfecture, la bibliothèque s'est enrichie de brochures, manuscrits et autres travaux de recherche facilitant considérablement l'accès aux sources et à l'histoire du département. Dans les sources complémentaires, on trouve aussi le témoignage : bien connu sous sa forme écrite de mémoires, il existe aussi sous forme sonore, à conserver dans le système d'archivage électronique des Archives départementales. Enfin, quantité d'objets témoignent aussi de l'histoire et offrent, à la manière des archives, un lien tangible avec le passé. Les Archives départementales souhaitent se doter d'une politique active en matière de sources complémentaires.

Pourront ainsi être mises en œuvre au titre de cette action les propositions suivantes :

- Définir des objectifs de visibilité pour la bibliothèque ;
- Etendre le champ de la collecte aux objets ;
- Améliorer les conditions de conservation préventive des objets et ouvrages patrimoniaux de la bibliothèque ;
- Mener une campagne annuelle participative de recueils de témoignages oraux ;
- Recueillir, en complément des versements d'archives publiques, le témoignage des femmes et hommes qui font vivre les institutions.

### *2.4 S'ouvrir aux langues et cultures régionales*

La Charente a peu investi la question des langues régionales. C'est pourtant un territoire fort intéressant sur le plan linguistique : on y trouve encore beaucoup de locuteurs et historiquement, les provinces constituant la Charente forment une frontière entre langue d'oc (Limousin) et langue d'oïl (Saintongeais). Il existe donc une multitude de parlers locaux, tout à fait typiques, qui se meurent lentement. Quelques témoins écrits subsistent, notamment dans les textes en « patois » et dans les travaux des chercheurs, mais la matière est essentiellement orale. Liée à « l'identité charentaise », la question de la langue mérite de faire l'objet d'une attention accrue et de trouver aux Archives départementales un conservatoire naturel.

A cet effet, pourront être mises en œuvre au titre de cette action les propositions suivantes :

- Définir une politique commune au sein du PECS et de la délégation du vice-président à la culture, au patrimoine et au tourisme ;
- Intégrer la dimension des langues régionales à certaines opérations de collecte ;
- Etablir des partenariats avec des chercheurs et des associations spécialisés dans la collecte et l'étude des langues régionales.





### 3. Conforter les Archives départementales comme un établissement de référence

Protégées par la loi, les archives publiques constituent une part du patrimoine de la Nation et répondent à la notion de bien commun. Elles doivent faire l'objet de mesures de traitement et de conservation appropriées, tenant compte de leur caractère unique, et il revient aux Archives départementales, par le biais de l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'Etat, d'y veiller. Cette exigence scientifique est un marqueur fort des actions des Archives départementales et doit être diffusée dans une logique d'ingénierie et de partage auprès des partenaires et des producteurs d'archives du territoire. L'évolution rapide des nouvelles technologies, qui transforme considérablement le métier d'archiviste, doit parallèlement prendre toute sa place au sein du savoir-faire traditionnel des Archives départementales.

#### *3.1 Développer, consolider et diffuser l'expertise des archivistes*

Les Archives départementales constituent un centre de ressources, aussi bien pour le particulier qui tente de déchiffrer des documents du 17<sup>e</sup> siècle, que pour l'administration confrontée aux défis de la dématérialisation de son information, en passant par l'enseignant qui souhaite développer un projet pédagogique original avec sa classe. Il est dès lors indispensable de conforter la capacité de l'établissement à inspirer confiance, à conseiller et à accompagner, sans mettre en péril les moyens alloués à la réalisation de ses propres missions. Au sein de l'équipe, l'homogénéisation des pratiques et le développement d'un discours commun par le biais d'éléments de langage simples doivent permettre de gagner en cohérence et efficacité.

Pourront ainsi être mises en œuvre au titre de cette action les propositions suivantes :

- Consolider le socle de procédures et d'outils communs à l'équipe ;
- Créer des « kits prêts à l'emploi » pour répondre efficacement à des cas de figure récurrents (formations pour les services producteurs, aide à la paléographie, sinistres...) ;
- Traduire les instruments de recherche et les contenus culturels en langues étrangères ;
- S'autoriser à conseiller les historiens et à monter des propositions de recherche.

#### *3.2 Croire en la force du réseau*

Le secteur professionnel des archives est très dynamique et soutenu par un fort réseau. Cela s'explique par le maillage relativement serré des services publics d'archives, par une forte volonté d'harmonisation des pratiques professionnelles, placées en grande partie sous l'égide du contrôle scientifique et technique du Service interministériel des Archives de France (SIAF) et par l'existence depuis 1904 de l'Association des archivistes français (AAF), véritable organe de représentativité de toutes les sensibilités d'archivistes et creuset de solidarité entre collègues. En plus de ce réseau uni, les Archives départementales ont à cœur de tisser leur propre réseau local et de s'inscrire dans un véritable écosystème culturel et éducatif. Parce qu'il est stimulant de réfléchir à plusieurs et reconfortant de s'entraider, pourront être mises en œuvre au titre de cette action les propositions suivantes :

- Renforcer la participation aux réseaux « archives » existants (groupe W, Gaena, Amadeo, services éducatifs de Nouvelle-Aquitaine, archivistes communaux de Poitou-Charentes, groupes de travail de l'AAF et du SIAF...), voire en animer certains ;
- Identifier les nouveaux réseaux pertinents à monter ou à intégrer ;
- Contribuer aux actions transverses de la commission Education, citoyenneté et vie des territoires du Département.

### 3.3 Développer une démarche de laboratoire expérimental

Les Archives départementales sont à la fois une direction et une compétence obligatoire du Conseil départemental de la Charente. Elles sont donc soumises aux règles qui encadrent la fonction publique et le fonctionnement des collectivités territoriales. Les mutations au sein de la société sont cependant nombreuses et trouvent un écho aux Archives départementales, qui doivent donc s'efforcer de trouver l'équilibre leur permettant de rendre un service public sans concession sur l'équité de traitement et d'oser mener avec agilité de nouveaux chantiers, de nouveaux projets.

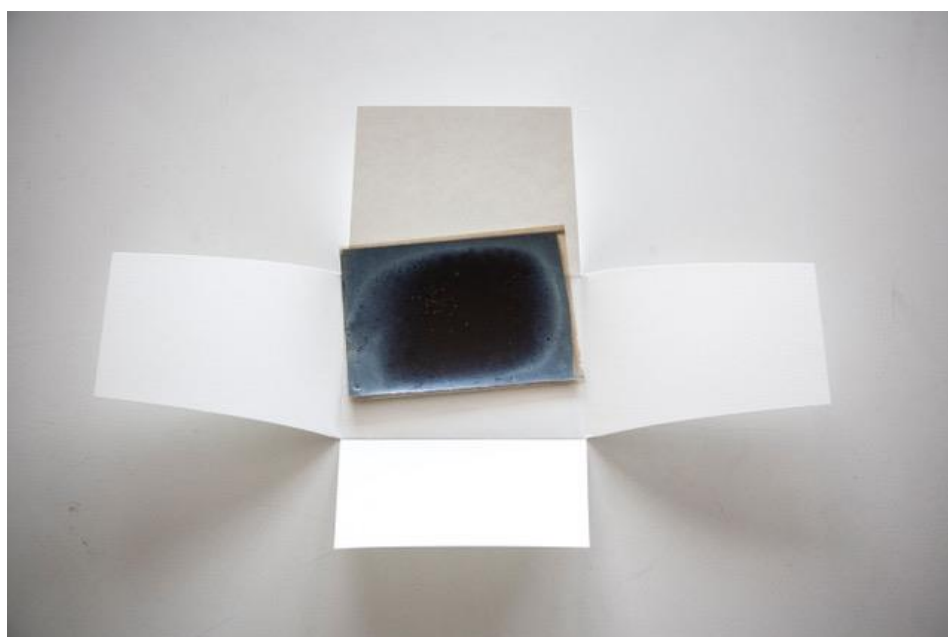
A ce titre, pourront être mises en œuvre les propositions suivantes :

- Imaginer des schémas d'organisation interne innovants pour mieux anticiper et se projeter dans l'avenir ;
- Interroger la pratique métier au regard des enjeux de la transition écologique et des objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030 ;
- Constituer un centre de ressources et de recherches pluridisciplinaires.

### 3.4 Faire des choix

En matière d'archives, tout est affaire de choix. Faut-il classer les archives anciennes ou plutôt les contemporaines ? Restaurer ou numériser ? Accorder cette dérogation d'accès à un document ou non ? Enchérir pour obtenir ce document ou non ? Poursuivre ou arrêter la collecte ? Acquérir en propre ou mutualiser son système d'archivage électronique ? Constamment, l'archiviste se trouve en situation de prendre des décisions et de les assumer. Il paraît donc essentiel de valoriser cette logique responsabilisante de travail et de rappeler que toute politique de développement s'adosse à des choix. Dans cette optique, pourront être mises en œuvre les propositions suivantes :

- Formaliser les priorités de collecte, de classement, de numérisation et de valorisation ;
- Identifier les potentiels gisements de fonds anciens dans les services producteurs ;
- Accélérer la procédure de classement et de publication des instruments de recherche ;
- Instaurer la culture du pragmatisme au profit de la mise en accès des fonds.





Ce projet scientifique et culturel est le fruit d'une élaboration collective au sein des Archives départementales de la Charente et a été adopté par la Commission permanente du Département de la Charente, par délibération n° CP-2022-12\_26 en date du 2 décembre 2022.